



## DECISION

### Le Directeur Général de l'Agence Nationale de la Conservation Foncière, du Cadastre et de la Cartographie

**Vu** le Dahir n°1.02.125 du 13 juin 2002 (1 Rabii II 1423) portant promulgation de la loi 58.00, portant création de l'Agence Nationale de la Conservation Foncière, du Cadastre et de la Cartographie ;

**Vu** le Décret n°2-00-913 du 27 août 2002 (18 Joumada II 1423) pris pour l'application de la loi 58.00, relative à la création de l'Agence Nationale de la Conservation, du Cadastre et de la Cartographie ;

**Vu** le Dahir n°1-16-17 du 17 février 2016 (08 Joumada I 1437) portant nomination de Monsieur Karim TAJMOUATI, Directeur Général de l'Agence Nationale de la Conservation Foncière, du Cadastre et de la Cartographie ;

**Vu** la Circulaire du Chef du Gouvernement n°07/2013 du 18 Joumada II 1434 (29/04/2013), relative à la nomination aux postes de responsabilité dans les Etablissements Publics ;

**Vu** le Statut du personnel de l'Agence Nationale de la Conservation Foncière, du Cadastre et de la Cartographie, tel qu'il a été modifié et complété ;

**Vu** la Décision n°1 du 26 Mars 2004 portant organisation de l'Agence Nationale de la Conservation Foncière, du Cadastre et de la Cartographie, telle qu'elle a été modifiée et complétée ;

**Vu** la Décision du 04/08/2014 fixant la procédure de nomination aux postes de responsabilité ;

### DECIDE

**Article Premier** : l'Agence Nationale de la Conservation Foncière, du Cadastre et de la Cartographie (ANCFCC) lance un appel à candidature pour occuper le poste du **Chef de Service Suivi et Exploitation des Bases de Données Foncières**.

### Article 2 : Profil requis

L'entretien de sélection est ouvert aux cadres de l'ANCFCC remplissant l'une des conditions suivantes :

- être titulaire d'un diplôme donnant accès au moins à l'échelle 20, avec 2 années d'ancienneté;
- être titulaire d'un diplôme donnant accès à l'échelle 17, avec 6 années d'ancienneté.

Les intéressés ne doivent pas avoir encouru une sanction disciplinaire en relation avec l'exercice de leurs activités.

**Article 3** : Descriptif du poste

Les missions du poste ainsi que les compétences requises sont fixées dans la fiche de poste jointe à la présente décision.

**Article 4** : Dossier de candidature

Le dossier de candidature est constitué des pièces suivantes :

- une demande de candidature comportant l'appréciation du supérieur hiérarchique des compétences du candidat et sa capacité à occuper le poste à pourvoir ;
- un Curriculum Vitae indiquant les compétences du candidat, son parcours académique et professionnel ainsi que les postes et fonctions occupés ;
- un rapport (en 6 exemplaires) exposant le plan d'action et la méthodologie proposés par le candidat pour le développement et l'amélioration de la performance du poste du **Chef de Service Suivi et Exploitation des Bases de Données Foncières**.

Les dossiers de candidature doivent parvenir à la Direction du Capital Humain avant le **22 JUIN 2026 (inclus)**.

**Article 5** : Déroulement de la sélection

Une commission désignée par le Directeur Général de l'ANCFCC se chargera d'examiner la validité des dossiers de candidature et de mener les entretiens d'évaluation des candidats.

**Article 6** : Publication

La présente décision et les résultats de l'entretien de sélection seront affichés dans les locaux de l'ANCFCC et publiés sur :

- l'Intranet
- le site de l'Agence : [www.ancfcc.gov.ma](http://www.ancfcc.gov.ma)
- le site des emplois publics : [www.emploi-public.ma](http://www.emploi-public.ma)

Le Directeur Général de l'Agence Nationale  
de la Conservation Foncière, du Cadastre  
et de la Cartographie  
  
Karim TALMOUATI

## Fiche de poste

<b>Poste</b>	<b>Chef du Service Suivi et Exploitation des Bases de Données Foncières</b>
<b>Rattachement</b>	Direction de la Conservation Foncière.
<b>Missions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Veiller à la mise en place des projets relatives au SI de l'IF et à la dématérialisation ;</li> <li>▪ Superviser la conception, le développement et le déploiement du SI de l'IF;</li> <li>▪ Assister les utilisateurs opérationnels du SI de l'IF.</li> </ul>
<b>Principales activités</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Assurer la maîtrise d'ouvrage du Système d'Information de l'IF en coordination avec la DOSI ;</li> <li>▪ Définir les spécifications métiers et fonctionnelles du SI en collaboration avec la DOSI ;</li> <li>▪ Assurer le bon fonctionnement du SI en coordination avec la DOSI ;</li> <li>▪ Élaborer et mettre à jour les procédures relatives à la gestion du SI et aux processus de dématérialisation ;</li> <li>▪ Élaborer les guides utilisateurs des systèmes et plateformes SI ;</li> <li>▪ Vérifier la bonne application des règles et des procédures par les utilisateurs ;</li> <li>▪ Assurer le suivi de la mise à jour et la fiabilité des bases de données foncières ;</li> <li>▪ Proposer des améliorations pour le déploiement des plateformes de dématérialisation.</li> <li>▪ Assurer le suivi des projets de dématérialisation.</li> <li>▪ Participer à la formation des utilisateurs sur les applications, outils SI et les processus d'exploitation.</li> <li>▪ Assurer le rôle d'administration des comptes des utilisateurs CF et des utilisateurs professionnels (Notaires – Adouls ...)</li> </ul>
<b>Compétences</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Avoir connaissance : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Du fonctionnement et des activités des entités de la Direction de la Conservation Foncière ;</li> <li>▪ De la réglementation relative à l'IF et aux procédures y afférentes ;</li> <li>▪ Des notions et concepts d'architecture SI, de la sécurité informatique et de la gestion des bases de données ;</li> <li>▪ De la réglementation relative aux marchés publics.</li> </ul> </li> </ul>
<b>Requises</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maîtriser : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les outils du suivi et d'optimisation des systèmes d'information.</li> <li>▪ Les techniques d'élaboration et de la mise en œuvre du plan d'action ;</li> <li>▪ Les méthodes de planification et du suivi des projets ;</li> <li>▪ Les techniques de la rédaction des procédures et des guides d'utilisation ;</li> </ul> </li> <li>- Avoir une capacité d'analyse de synthèse et de conceptualisation ;</li> <li>- Avoir une qualité d'animation de groupe, de communication et d'organisation.</li> </ul>